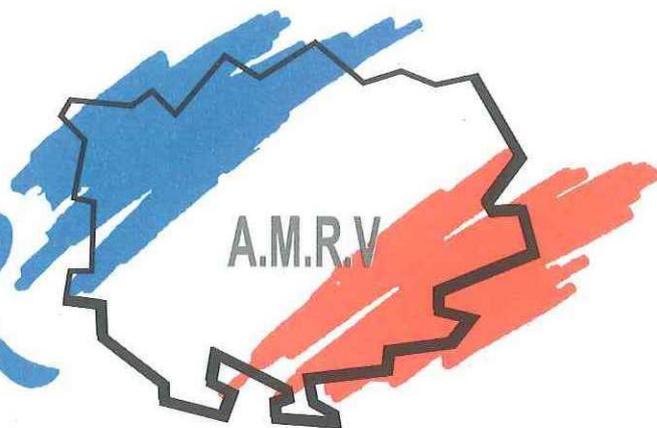


# LA LETTRE DES MAIRES RURAUX du VAR



ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU VAR

JUIN / JUILLET 2010

## Le Syndrome du scorpion

**D**ésirant traverser la rivière, Scorpion s'en vint trouver Crocodile et lui tint à peu près ce langage :

- « *Crocodile, laisse moi monter sur ton dos et transporte-moi sur l'autre berge. N'étant pas un ingrat, je te récompenserai de ta gentillesse* ».

- « *Peut-être* », répond Crocodile méfiant, « *mais rien ne me garantit qu'une fois sur mon dos, tu ne me piqueras pas.* »

« *Absurde !* », rétorque Scorpion. « *Te piquer, c'est me noyer. Notre intérêt commun est d'arriver sains et saufs sur l'autre bord de la rivière* ».

Crocodile convaincu, Scorpion monte sur son dos pour une traversée sans histoire jusqu'au moment où il pique son compère.

« *Qu'est-ce qui te prend, imbécile, nous allons mourir tous les deux. Voilà ce que tu as gagné !* »

« *Je sais* », répond Scorpion, « *c'est stupide, mais je n'ai pas pu faire autrement. C'est ma nature !* »

Cette histoire est celle de l'accord passé entre les Etats et le Marché, le Pouvoir politique et le Pouvoir financier, au tournant des années 1980.

« *Libère-moi de mes liens* », dit le Pouvoir financier au Pouvoir politique. « *Protège-moi de la foule, des syndicats et de tous ces ignorants qui refusent de travailler plus et de*

*gagner moins aujourd'hui pour gagner plus demain. Confie moi les affaires publiques.*

Les temps changent, il faut changer avec le temps, moderniser : l'appareil productif, les rapports sociaux, capitalisme et socialisme. Rendre marchand le service public, introduire la concurrence libre et non faussée partout, ouvrir la porte à l'OMC.

Tout le monde y trouvera son compte, même les frileux, les archaïques, allergiques à la réforme, crispés sur leurs avantages acquis, retranchés derrière leurs frontières.

Plus de riches, c'est moins de pauvres. Moins de prélèvements obligatoires, plus de liberté de dépenser, plus de pouvoir d'achat et plus d'emplois.

Pour l'Etat, fini les soucis ! Plus de politique économique à conduire, d'avenir à prévoir. Le Marché se chargeant de tout, l'Etat n'est plus responsable de rien.

Baisser les impôts, diminuer les charges sociales ne fera que des heureux. Financer les dépenses publiques par l'emprunt, voilà qui est moderne et, ce qui ne gêne rien, électoralement indolore.

La seule chose à laquelle bien veiller : l'inflation. On n'attire pas l'argent des rentiers de la planète sans la garantie que leur patrimoine ne fondra pas.

Il suffit de laisser la concurrence faire son travail. La crainte des délocalisations, les

*(Suite page 8)*

## EN BREF

### Eaux troubles

La commission européenne a ouvert une enquête sur d'éventuelles pratiques commerciales restrictives et/ou des abus de positions dominantes de plusieurs entreprises françaises du secteur de l'eau et de l'assainissement (Suez, Veolia, Saur). Selon le gendarme de la concurrence européen, la commission aurait aussi « *des raisons de croire que ces entreprises pourraient notamment avoir imposé des prix de l'eau et de l'assainissement inéquitables aux collectivités locales, et in fine aux consommateurs, dans le cadre de la gestion déléguée de ces services.* » (Les Echos 19/04/2010)

On a peine à croire que cette accusation puisse être fondée.

### Centres aérés : fin des aides au fonctionnement du Conseil général

Les aides au fonctionnement des EAL communaux, accordées sur la base du nombre de journées-enfant sont supprimées. « A la place » ou plutôt « à côté », le Conseil général finance des intervenants pour animer des ateliers destinés à « *sensibiliser les jeunes varois de 6 à 12 ans, non seulement à la pratique des disciplines sportives, mais également au développement durable [évidemment ça manquait], à la découverte de la faune et de la flore ou à la prévention des risques domestiques.* »

Officiellement, il s'agit pour le Conseil général de « *favoriser l'amélioration de la qualité d'accueil en structure d'animation* ». Autrement dit, qui ne peut le moins, peut le plus.

En tous cas ce n'est pas une bonne nouvelle pour les communes rurales qui font l'effort d'offrir un service d'accueil des enfants, hors période scolaire.

### L'ours Balou à la plage

L'introduction d'ours slovènes dans les Pyrénées, au nom du développement durable et de la biodiversité, ne va pas sans coûts et aléas

(Voir *Lettre des maires ruraux du Var* de mai-juin 2007). Rien que leur surveillance mobilise une vingtaine de personnes (Office national de la chasse, ONF, administration préfectorale, associatifs), sans compter l'équivalent d'une brigade de gendarmerie de douze hommes.

Il faut dire que l'ours slovène a l'humeur vagabonde, tout particulièrement l'ours Balou, lâché en 2006, en présence de la Ministre de l'écologie et du développement durable de l'époque. A peine rendu à la liberté, il a quitté la montagne pour s'en aller visiter le bas pays, mobilisant les brigades de gendarmerie, la protection civile, les services préfectoraux de deux départements. Retrouvé en basse Ariège grâce aux moyens aériens, il avait été rapatrié en hélicoptère dans la zone qui lui avait été affectée. Fin mai 2010, l'ours Balou a fait plus fort. Apparemment en mal d'amour il est parti errer vers Narbonne et ses plages. Si on a retrouvé ses traces, les agents de la Mission Ours et de l'ONCFS, malgré leurs moyens terrestres et aériens n'ont pas réussi à le localiser.

Peut-être fait-il le chemin de Saint-Jacques de Compostelle à l'envers ?

Dur, dur le développement durable.

### Les dégâts collatéraux de la « réforme » des finances locales

L'affaire était entendue : la TP est un impôt « stupide », les collectivités territoriales dépensent trop, personne ne comprend rien à la fiscalité locale... Il fallait réformer et l'on réforma, en oubliant que les dépenses des uns sont aussi les recettes des autres : des salaires (donc du pouvoir d'achat), des marchés (donc des débouchés et des emplois).

Apparemment, les responsables régionaux de la profession des travaux publics viennent de réaliser la pertinence de ce théorème d'économie élémentaire.

« *Dans la région, où la section travaux publics du BTP représente 25 000 salariés dont plus de 24 000 sont des permanents, explique le président de la Fédération régionale des TP de PACA, près de 3000 intérimaires sur 5000 sont partis au tapis ! Les entreprises ont maintenu l'emploi au détriment de leurs marges. Les collectivités locales vont être obligées de s'y*

*mettre aussi.* » (Var Matin 22 mai 2010).

Mais, si comme le dit encore le président de la Fédération PACA des TP, « *les investissements des collectivités locales, départements et communes sont en baisse* », il y a des raisons et parmi elles la « réforme » calamiteuse des finances locales.

Menée au nom de la compétitivité de nos entreprises, l'ironie fait que le secteur d'activité qui en aura le plus bénéficié c'est...le BTP, totalement à l'abri de la concurrence internationale (Voir rapport du Conseil des prélèvements obligatoires mai 2010). Comme quoi, payer des impôts peut aussi avoir des conséquences heureuses.

### « Réforme » des institutions territoriales : les nouveautés

On le sentait venir dès les résultats des élections régionales connues et analysées par les ordinateurs du Ministère de l'Intérieur, le Gouvernement a profité de l'examen du projet de loi relatif à la « réforme des collectivités territoriales » (N°60), en première lecture à l'Assemblée nationale, pour changer de pied s'agissant du mode d'élection du futur conseiller territorial.

Exit le mode de scrutin mixte (80% des conseillers territoriaux élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour et 20% à la proportionnelle sur des listes départementales) pourtant censé cumuler tous les avantages.

Bienvenue au bon vieux scrutin majoritaire uninominal à deux tours utilisé pour l'élection des conseillers généraux, les députés et le président de la République. Après avoir hésité à limiter aux deux candidats arrivés en tête au premier tour, la possibilité de se maintenir au second, le Gouvernement, suivi par les députés de sa majorité, a opté pour un autre système : ne pourront se maintenir au second tour que les candidats ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits au premier (actuellement c'est 10% pour les élections cantonales).

Le mode de scrutin initialement proposé –inspiré du « scorporo » utilisé en Italie entre 1993 et 2005- étant certainement l'un des plus mauvais possible, on ne se plaindra pas de ce revirement. Tout en étant conscient que « moins pire » ne

veut pas dire mieux.

En effet, le scrutin uninominal, pas plus que le scrutin mixte ne garantit de majorité stable, au département et à la région. Pour le département, pas d'aggravation par rapport à la situation actuelle mais pour la région l'innovation est fâcheuse car c'est là que le problème a le plus de chance de se poser. En cas d'équilibre des forces entre les deux principales formations, la majorité risque d'y dépendre d'une poignée d'élus, très minoritaires régionalement mais assez bien implantés dans quelques « bastions » locaux pour y être majoritaires.

Autre nouveauté : contrairement à sa volonté initiale de procéder par ordonnance, le Gouvernement a fait adopter la répartition des conseillers territoriaux par régions et départements. Pour la région PACA :

| Département | Nb C généraux actuels | Nb C régionaux actuels | Nb C territoriaux |
|-------------|-----------------------|------------------------|-------------------|
| 04          | 30                    | 4                      | 15                |
| 05          | 30                    | 3                      | 15                |
| 06          | 52                    | 26                     | 49                |
| 13          | 57                    | 51                     | 75                |
| 83          | 43                    | 25                     | 45                |
| 84          | 24                    | 14                     | 25                |
| Total       | 236                   | 123                    | 224               |

Comme on voit, dans notre région, le nombre total de conseillers généraux baisse de 12 et celui des conseillers régionaux augmente de 101, soit un quasi doublement. Il va falloir agrandir les hémicycles de Conseil régional et du Conseil général des Bouches du Rhône.

Beaucoup d'économies de gestion en perspective donc.

Dur, dur la « réforme » !

### Besoin d'un commerce de proximité ?

Nous avons reçu le courrier d'une personne souhaitant créer ou reprendre une épicerie dans un village du département, moyennant une aide à l'installation.

Forte d'une expérience professionnelle de 10 ans, cette dernière serait ravie de proposer son projet aux communes intéressées.

Pour plus de renseignements, contactez la permanence de l'AMR 83 au :

06 32 26 83 43

## DOSSIER: CAMPAGNOL

### LE SITE INTERNET COMMUNAL À LA PORTÉE DES MAIRES RURAUX

Au fil des années, Internet est devenu un moyen de communication incontournable pour les collectivités. Pourtant, les communes rurales accusent du retard dans ce domaine. En France, seul 1/3 des communes disposent d'un site qui leur est propre et parmi ces derniers, plus de 30% ne sont pas mis à jour régulièrement, voire obsolètes. Le plus souvent, les questions de coût et de maîtrise technique sont au cœur du problème.

Décidée à réagir, l'AMRF lance dès le 1er juin une opération clés en main, sous le nom de Campagnol, qui permet aux municipalités de créer, elles-mêmes, à partir d'un portail, leur propre site en quelques clics, pour un coût défiant toute concurrence: 180€ par an.

#### Communes rurales et internet: un train de retard

« Les élus ont la certitude qu'avoir un site web officiel est indispensable mais ils sont souvent bien démunis. Sur ces questions, les manques de moyens financiers, techniques et humains les conduisent souvent à être plus croyants que pratiquants! » (Vanik Berberian, président de l'AMRF).

En France, environ 70% des communes rurales n'ont pas de site. Dans une société où près de deux Français sur trois sont utilisateurs réguliers d'Internet, il convenait donc de réagir.

Au regard de ces chiffres, le département du Var fait figure de bon élève. Avec une présence sur la toile supérieure à la moyenne, nos communes ont bien

compris la nécessité de mettre à la disposition des habitants les services qu'ils sont en droit d'attendre.

Toutefois, plus de 20 % des communes ne disposent pas de leur propre site. Et parmi les autres, la moitié environ proposent des sites dont le contenu n'est pas à jour ou qui souffrent d'une forme mal adaptée.

Globalement, rares sont ceux qui profitent pleinement des possibilités qu'offre Internet aujourd'hui.

The screenshot shows a website interface with a navigation menu on the left and a list of council meeting minutes (PV) on the right. The menu includes categories like 'Le Village', 'Sites et curiosités', 'Les services', and 'Vie de la commune'. The list of minutes is organized by year, with 2009 on the left and 2008 on the right. A caption below the screenshot reads: 'Le site permet aux habitants de télécharger les derniers PV du conseil municipal'.

#### Les multiples facettes du site communal

On considère bien souvent un site internet comme une simple page d'information alors que deux autres fonctions sont tout aussi importantes: l'offre de services en ligne et la possibilité de dialogue entre élus et population.

En premier lieu, **le site doit être un moyen d'information efficace** destiné aux habitants permanents comme aux visiteurs d'un jour.

Nombreux sont les sites qui se contentent de présenter sommairement la ville, la composition du conseil municipal et les coordonnées des services et des acteurs du village. Campagnol permet, en outre, de gérer efficacement la diffusion de toutes les informations jugées utiles, de l'agenda

des festivités qui se met à jour automatiquement, le téléchargement des délibérations municipales.

Mais Campagnol est aussi **une plateforme de services à destination des usagers**: particuliers souhaitant faire leur démarche administrative « en ligne », professionnels à la recherche d'informations sur le cadastre ou le PLU, les servitudes d'urbanisme ou de voirie, les réglementations...On peut également proposer:

- des formulaires que l'on peut remplir et envoyer « en ligne », libérant ainsi des coûts et contraintes du papier et de la Poste
- des formules d'accès à des moyens de paiement (à domicile) des titres de la collectivité.
- l'accès à des bases de données dotées de fonctions de recherche (cadastre, droits des citoyens...)
- un accès aux démarches administratives.

Enfin, Campagnol peut être **un outil de dialogue et de communication** entre la population, les élus et les services municipaux.

Il offre divers moyens de consultation et de débats pour renforcer la participation des citoyens à la vie locale. Est mis à la disposition de la mairie un éventail d'outils, tels que le mini-sondage, sollicitant l'avis des internautes, un formulaire de contact avec les services de la mairie ou encore un forum citoyen etc.

**Un service adapté aux besoins des mairiaux ruraux**

**Une simplicité d'usage**

Inutile d'être un expert, campagnol.fr est d'utilisation simple. Son maniement n'est pas plus compliqué que celui d'un logiciel de bureautique et ne demande aucune formation au préalable.

Par ailleurs, la commune peut réaliser son site à son rythme. Elle peut ainsi commencer par s'en tenir à l'essentiel pour démarrer (avec un nombre limité de pages), puis enrichir le site progressivement - (voir étapes de la mise en œuvre.)

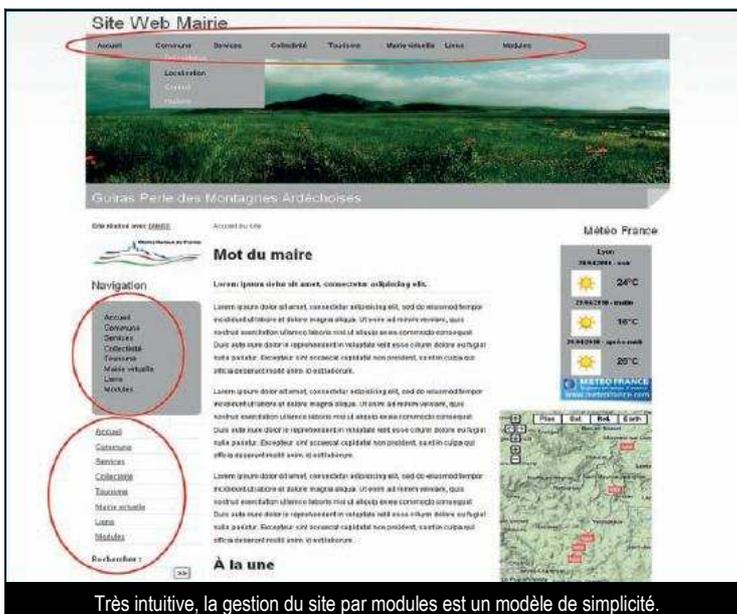
Campagnol.fr ne requiert ni l'achat ou l'installation d'un logiciel spécifique, ni un ordinateur

dernier cri. La gestion du site s'effectue directement par l'utilisateur, qu'il utilise le navigateur Explorer de Microsoft ou Firefox (un logiciel libre).

**Un coût déifiant toute concurrence**

Pour 180 € de cotisation additionnelle annuelle, l'AMRF propose à ses adhérents une formule « tout en un » comprenant:

- ⇒ L'accès à la plate-forme de création et d'administration du site;
- ⇒ L'hébergement du site;
- ⇒ Le nom de domaine;
- ⇒ Une vingtaine d'adresse e mail avec en référence le nom de domaine de la commune;
- ⇒ L'accès à l'assistance téléphonique pour le coût d'une communication normale;



- ⇒ Un référencement auprès du moteur de recherche Google;
- ⇒ Des statistiques de consultation, permettant de connaître la fréquence des visites, la nature des pages les plus consultées et l'origine des visiteurs.

Ce coût imbattable vient de ce que le projet est le résultat du travail de partenaires issus du milieu des collectivités et de la vie associative.

**Une totale indépendance**

La commune ne dépend d'aucune institution, ni d'aucun prestataire. La municipalité gère son site en parfaite autonomie.

**Une garantie complète de sécurité**

Campagnol garantit la propriété intellectuelle des textes et illustrations publiées par la commune, ainsi que la propriété de son nom de domaine.

## Et les communes disposant déjà d'un site ?

L'ambition de l'AMRF n'est pas d'amener ses adhérents à abandonner la solution qu'ils utilisent déjà lorsqu'ils en sont satisfaits, tant du point de vue des fonctionnalités, du prix, de la simplicité de la mise en ligne ou de la rapidité des interventions de l'hébergeur.

En lançant son service campagnol, l'AMRF veut d'abord permettre aux communes rurales de se doter d'un outil qu'elles jugent parfois inaccessible, tant pour des questions de budget que de maîtrise technique.

Certaines mairies disposent parfois d'un site qui ne correspond pas à leurs besoins. Trop compliqué d'utilisation, ce dernier finit souvent par ne plus être mis à jour. Dans ce cas, il est souvent plus simple de repartir de zéro. Le service campagnol.fr a été imaginé dans cette perspective. En principe, la municipalité peut conserver son « nom de domaine », dont le paramétrage peut être modifié afin qu'il mène au nouveau site.

Il n'est pas possible en revanche d'importer automatiquement les textes d'un ancien site. Ces derniers devront être insérés directement sur le nouveau, par un simple copier-coller.

## Quelques conseils pour optimiser la gestion de votre site

**Soignez la mise à jour des informations**, car Internet est un média de l'instant. Il n'y a rien de pire que des informations périmées. Grâce à Campagnol, vous pouvez spé-

cifier quel jour un texte doit disparaître – c'est particulièrement important pour l'agenda. Un site utile doit être actualisé et réactif aux événements.

**Consacrez du temps régulièrement à votre site communal.** Mieux vaut quelques minutes chaque jour plutôt que plusieurs heures une seule fois dans le mois. Dans un premier temps, astreignez-vous à faire le point sur le site une fois par semaine sur les nouveautés à ajouter : vous prendrez ainsi l'habitude d'actualiser votre site.

**Soignez le « look » de votre site** en choisissant une belle photo de la commune pour la « bannière » qui figurera en haut de chaque page. En matière de style graphique, impossible de plaire à tout le monde. Mieux vaut donc rester sobre, cela limite les risques. Reprenez les couleurs que vous utilisez déjà si vous avez d'autres publications. Ensuite, une fois que l'on a choisi un style, il faut s'y tenir plusieurs années, au minimum un ou deux ans : il est important d'établir des habitudes.

**Evitez les pages trop lourdes et longues à charger** : tout le monde ne dispose pas du très haut débit. Evitez de faire figurer beaucoup de photos dans une même page, et allégez systématiquement celles-ci.

**Faites de votre site une base de dialogue et de services interactifs que l'on a envie d'aller visiter régulièrement** car il s'y passe toujours quelque chose. Lorsque vous êtes sollicités par email, accusez réception du message si vous ne pouvez y répondre immédiatement.

## BESOIN D'EN SAVOIR PLUS?

**SI UN NOMBRE SUFFISANT DE MAIRES SONT INTÉRESSÉS,  
L'AMR 83 PEUT ORGANISER UNE RÉUNION DE PRÉSENTATION  
DU PROJET CAMPAGNOL POUR LES ÉLUS ET LEUR PERSONNEL MUNICIPAL.  
CALENDRIER POSSIBLE : PREMIÈRE QUINZAINE DE SEPTEMBRE.**

**SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, CONTACTEZ AU PLUS VITE L'ASSOCIATION:  
TEL : 06 32 26 83 43 / FAX : 04 94 70 92 58  
MAIL: [senateur.collombat@wanadoo.fr](mailto:senateur.collombat@wanadoo.fr)**

## ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SITE CAMPAGNOL

Il est nécessaire au préalable de s'inscrire directement sur le site [campagnol.fr](http://campagnol.fr). Plusieurs documents vous seront adressés. Retournez les à l'AMRF, accompagnés de votre règlement. Vous recevrez alors vos identifiant et mot de passe d'accès à la plateforme de création de sites.

**C'est ici que votre travail débute!**

**1 - Structure du site** Vous allez d'abord choisir dans une liste les rubriques dont vous souhaitez disposer pour commencer : il vous sera proposé un *menu* des rubriques les plus courantes dans un site communal, à partir duquel vous constituerez votre site à *la carte*. Rien ne vous oblige à utiliser ces rubriques : vous pouvez les renommer, en créer d'autres.

Il est conseillé de démarrer avec une certaine modestie et de ne pas voir trop complet et trop grand ! Trois ou quatre rubriques suffisent pour commencer. Si nécessaire, le site pourra facilement être complété avec de nouvelles rubriques et pages par la suite.

**2 - Choix de modules automatiques** Vous sélectionnerez ensuite, dans une liste, les modules automatiques que vous souhaitez afficher sur votre "page d'accueil", la page par laquelle les visiteurs entrent sur le site : module météo, flux d'actualités issues de la presse, agenda des activités etc.

**3 - Choix du "look"** Il faudra ensuite choisir la présentation générale que vous souhaitez pour votre site, en commençant par l'emplacement du menu de navigation. Vous aurez le choix entre différentes couleurs, différentes possibilités graphiques.

Choix aussi de l'emplacement et de la forme du sommaire, de l'harmonie des couleurs souhaitée, du type de localisation géographique, etc.

L'impression générale du site sur les visiteurs dépendra beaucoup de la photo choisie pour représenter la commune en haut de page.

Soignez particulièrement cette question.

**4 - Génération du site** Une fois ces étapes franchies, vous n'aurez qu'à lancer la génération de votre site . Cette opération complexe, mais dans laquelle vous n'intervenez pas, peut prendre jusqu'à une heure.

Jusqu'ici, votre site est encore "privé" : il n'est visible que de vous (ou de la personne à laquelle vous avez confié votre mot de passe). Vous déciderez vous-même de rendre votre site public, à l'étape 6...

**5 - Insertion des textes.** Il sera temps alors de mettre dans les rubriques choisies, les contenus (textes et photos, diaporamas et liens vers d'autres pages, etc.) que vous voulez afficher. Cette opération se fera simplement, soit par saisie directe dans les pages des textes que vous aurez rédigés, soit par « copier/coller », comme dans un traitement de textes classique.

Dans ce dernier cas, cette opération ne vous prendra que quelques minutes.

**6 - Lancement du site public** Lorsque vous le jugez satisfaisant, prêt à être consulté par tous les internautes, vous déclenchez vous-même sa mise en ligne en cliquant sur un simple bouton à l'aide de votre souris... ou plutôt de votre campagnol !

**La suite...** C'est maintenant que démarre le travail de fond : il faudra régulièrement ajouter des informations nouvelles et mettre à jour les autres. Comptez au minimum une heure de travail par semaine pour votre site.

(Suite de la page 1)

importations à bas coûts, calmeront les revendications salariales, mères de tous les maux.

Ensuite remplacer le financement des dépenses publiques par la banque centrale en recourant aux marchés. L'ordre est à ce prix. »

« Tout cela est tentant », concéda le Pouvoir politique. « Mais est-ce bien la meilleur voie vers le bonheur pour tous ? Et si le Marché venait à se retourner contre moi ? Le précédent de la Grande crise de 1929 est fâcheux. »

« C'était une autre époque », argumenta le Pouvoir financier. « Experts, nobélisés de la banque centrale de Suède, médias, tous concluent qu'il n'est d'autre système meilleur que le capitalisme libéral. D'ailleurs, dans « libéral », il y a liberté.

Qui peut être contre la liberté ? Etre contre la liberté, c'est être pour le Goulag et le Goulag commence avec la première loi sociale.

Pour le reste, nulle crainte à avoir. Nos serviteurs sont du même monde, tous dans le même bateau. Ma proposition est un contrat « gagnant/gagnant ». Déchargé de la paille de la gestion publique, tu n'en recueilles plus que le grain. Je te protège des critiques et moi je fais beaucoup d'argent. Tuer la poule aux œufs d'or serait, pour moi, suicidaire.

Quant aux crises, pourquoi toutes ces histoires ? Comme la fièvre, elles signifient

simplement que l'organisme se défend et se régénère. »

Ainsi le Pouvoir politique plaça entre les mains des marchés le financement des dépenses publiques, supprima toute entrave à la spéculation, privatisa tout ce qui pouvait être rentable, mis le Pouvoir financier aux commandes des entreprises, lui donnant les pleins pouvoirs sur l'emploi.

Et, parvenu au milieu du gué, le Pouvoir financier se retourna contre lui.

La nature du scorpion est de piquer, celle de la spéculation de n'avoir ni frein ni morale. Espérer qu'elle puisse s'autoréguler, suivre spontanément un code de bonne conduite est une illusion à but lucratif. L'installer en moteur du système c'était mettre entre ses mains non seulement ceux qui travaillent ou voudraient travailler, les entreprises, mais aussi les collectivités locales et, on commence juste à le réaliser, les Etats eux-mêmes.

La seule différence avec la fable du début, c'est que le scorpion financier, non seulement n'est pas mort noyé dans sa faillite, mais en est sorti revigoré. Sauvé par le crocodile politique qui a métamorphosé la dette privée en dette publique, le voici plus gaillard que jamais, prêt à le piquer de nouveau. C'est sa nature.

**Pierre-Yves COLLOMBAT**  
Sénateur du Var  
Président de l'AMR 83

## **L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AMR 83 SE TIENDRA**

**LE SAMEDI 2 OCTOBRE 2010 À FIGANIÈRES  
ACCUEIL À 9H AU CENTRE D'ANIMATION**

**UNE DATE A RETENIR DÈS AUJOURD'HUI**

### **CONTACT**

**AMR83 - Montée de la Calade - BP 03 - 83 830 Figanières  
Site: <http://amr83.ramrf.net> - Téléphone: 06.32.26.83.43**